

Informations de base	
2014/2785(DEA)	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
DEA - Procédure d'acte délégué	
Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche: les critères de calcul des surcoûts supportés par les opérateurs lors de la pêche, de l'élevage, de la transformation et de l'écoulement de certains produits de la pêche et de l'aquaculture provenant des régions ultrapériphériques	
Complétant 2011/0380(COD)	
Subject	
3.15.17 Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP)	